

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 avril 2015

Conseil Municipal du

09 avril 2015

Convocation du

03 avril 2015

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil quinze, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué trois avril deux mil quinze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, LASSALLE Roger, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, ABADIE Jean-Pierre, BIRABEN-LOUSTAU Pierre, CELLE Sonia, CHARBONNEL Patrice, CENDRÈS Monique, DE MOOR Olivier, HAILLOT Jean-Michel, LECLÈRE Valérie, POUHEY Sébastien.

ABSENTS-EXCUSÉS : MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, BERTHOUMIEU Valérie

PROCURATIONS : MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude donne procuration à DOASSANS-CARRÈRE Philippe
BERTHOUMIEU Valérie donne procuration à CENDRÈS Monique

SECRETARE DE SÉANCE : ABADIE Jean-Pierre

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2015 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- 1) ONF : programme d'action 2015 en forêt communale
- 2) Approbation du Compte de Gestion 2014
- 3) Approbation du Compte Administratif 2014
- 4) Vote des taux des contributions directes 2015
- 5) Affectation des résultats 2014 au budget 2015
- 6) Vote du Budget Primitif 2015
- 7) Interventions périscolaires :
 - a) Renouvellement des CDD
 - b) Renouvellement des conventions
- 8) Comptes-rendus des commissions
- 9) Questions diverses

1. ONF : Programme d'actions 2015 en forêt communale

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que l'ONF propose un programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune. Ce programme est conforme au document d'aménagement de notre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001.

Les travaux forestiers pour l'année 2015 sont les suivants :

- ✓ Fonctionnement :
- Travaux divers :
 - étude préalable au projet d'amélioration de la desserte en forêt communale

Les travaux de fonctionnement s'élèvent à la somme de 1 450,00 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, vote pour le programme suivant et demande à Monsieur le Maire que les montants soient inscrits au budget primitif 2015.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

2. Approbation du Compte de Gestion 2014

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2014, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de la Commune de BEUSTE pour l'année 2014.

La section de fonctionnement 2014 intègre l'excédent de fonctionnement de l'année 2013 reporté soit 100 000 €.

La section d'investissement 2014 intègre l'excédent d'investissement de l'année 2013 reporté soit 141 966 €.

	Réalisation 2014	+ reports de clôture 2013	= Résultats de clôture 2014
	RÉALISATIONS EXERCICE 2014	REPORTS DE CLÔTURE 2013	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2014
Fonctionnement	Recettes 367 231 €	100 000,00 €	467 231 €
	Dépenses 335 064 €	0,00 €	335 064 €
	Excédent + 32 167 €		Excédent : + 132 167 €
Investissement	Recettes 149 731 €	141 966 €	291 697 €
	Dépenses 152 128 €	0,00 €	152 128 €
	Déficit -2 398 €		Excédent : 139 569 €
	Résultat d'exercice : + 29 769 €		Résultat de clôture : 271 735 €

Monsieur le Maire reprend dans le détail, chapitre par chapitre, toutes les réalisations en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Madame la 1^{ère} Adjointe fait procéder au vote du Compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0.

4. Vote du taux des Contributions Directes 2015

Monsieur le Maire rappelle la base et les taux d'imposition pour l'année 2014.

Il souligne qu'il n'y a pas eu d'augmentation des impôts locaux depuis 2011.

Par ailleurs, il convient de considérer :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF), versée par l'Etat à la Commune, a diminué de façon importante en 2015, soit 15 % de moins qu'en 2014. Cela représente 7 549 € de moins de dotation de l'Etat.
- cette diminution est de 13 023 € sur 4 ans, soit une diminution de 24%.

A cela s'ajoute l'augmentation des dépenses de fonctionnement obligatoires. Notamment le coût de la réforme des rythmes scolaires qui correspond à 8 000 € / an.

Ainsi, la conjonction de la baisse des recettes et de l'augmentation des dépenses génère une diminution de capacité d'auto-financement de l'ordre de 15 000 € pour l'année 2015.

Eu égard aux paramètres ci-dessus étudiés et compte-tenu qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2011, la Commission Finances propose d'augmenter les taux d'imposition en 2015 de 5% soit recette supplémentaire pour l'ensemble des contributions directes de 6 132 €.

Après discussion, le Conseil Municipal suit la recommandation de la Commission Finances et approuve les taux de taxes 2015 générant un produit fiscal attendu de 127 966 €.

Taxes	Taux 2014	Taux votés en 2015	Bases 2015	Produits 2015
Taxe Habitation	10,15 %	10,66 %	781 800 €	83 340 €
Foncier Bâti	6,91 %	7,26 %	492 000 €	35 719 €
Foncier Non Bâti	39,46 %	41,43 %	21 500 €	8 907 €
			TOTAL	127 966 €

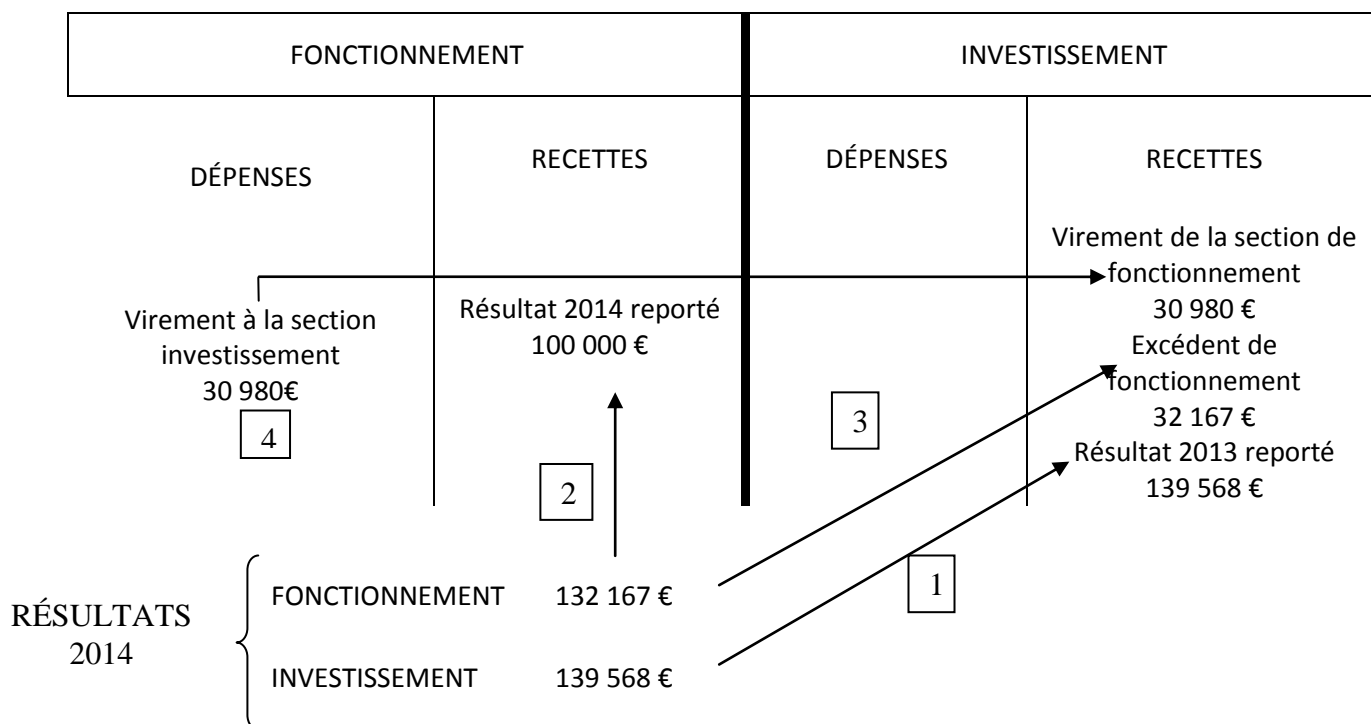
Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

5. Affectation des résultats 2014 au budget 2015

2014 : Résultat de clôture

- Excédent de fonctionnement : 132 166 €
- Excédent d'investissement : 139 568 €

BUDGET 2015 : Affectation des résultats 2014 dans les sections de fonctionnement et d'investissement



Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'examen du Budget primitif 2015 ayant été préalablement étudié par la Commission Finances.

- **Le budget de fonctionnement tient compte :**

- ✓ En dépenses :

- Des augmentations de cotisations intercommunales et de l'augmentation de la contribution communale au SDIS,
- De l'attribution des subventions aux associations pour la somme de 6 000 €
- De la diminution de 35 % des indemnités du Maire et des Adjointes.
- Du coût de la réforme des rythmes scolaires correspondant à 8 000 €/an

- ✓ En recettes :

- De la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 15 % par rapport à 2014),
- De l'augmentation des taxes locales 2015,

- **Le budget d'investissement tient compte :**

- ✓ En dépenses :

- De la réalisation des projets définis :
 - Projet de réhabilitation de l'école et construction d'un préau
 - Participation financière au futur Centre Incendie et de Secours de NAY.

- ✓ En recettes :

- Le FCTVA
- L'excédent d'investissement reporté
- La Taxe d'aménagement des nouvelles constructions.

- **Subventions associations :**

Dans un contexte de diminution des recettes et d'augmentation des dépenses, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée délibérante de baisser de 1 000 € la dotation budgétaire consacrée aux subventions aux associations.

Après avoir écouté le Maire dans ses explications,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de réduire de 7000€ à 6000€ les subventions accordées aux associations.

BUDGET PRIMITIF 2015

Investissement

Dépenses	251 459,00 €
Recettes	251 459,00 €

Fonctionnement

Dépenses	445 410,00 €
Recettes	445 410,00 €

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2015 sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

7. a) INTERVENTIONS PERISCOLAIRES : RENOUELEMENT DES CDD

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler les trois emplois d'adjoint d'animation à temps non complets pour assurer les activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Les emplois concernés sont renouvelés pour la période du 05 mai 2015 au 30 juin 2015, pour deux d'entre eux et du 22 mai 2015 au 03 juillet 2015 pour le troisième. La durée moyenne de travail est fixée à 1,50 heures par semaine de classe.

La rémunération est calculée sur la base de l'indice brut 340 de la fonction publique.

L'emploi est pourvu par le recrutement d'agents non titulaires en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE le renouvellement des trois emplois non permanent à temps non complet d'adjoint d'animation représentant 1,50 heures de travail par semaine de classe pour la période du 05 mai 2015 au 30 juin 2015, pour deux d'entre eux et du 22 mai 2015 au 03 juillet 2015 pour le troisième.

PRECISE que ces emplois sont dotés de la rémunération correspondant à l'indice brut 340 de la fonction publique,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

7. b) INTERVENTIONS PERISCOLAIRES : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler les conventions avec les associations afin de poursuivre l'application de la réforme des rythmes scolaires, et ce pour la période du 22 mai 2015 au 03 juillet 2015.

Les associations concernées sont les suivantes :

- ✓ Bénéjacq Olympique Entente de la Vallée du Lagoin
- ✓ Institut Béarnais et Gascon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter des associations pour animer les activités périscolaires,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations mentionnées ci-dessus.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

8. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

a) Réunion du Comité Syndical du SDEPA le 04/04/2015 :

Lors de la réunion, le Budget Primitif 2015 a été voté à l'unanimité.

Par ailleurs, l'ouverture des marchés de l'énergie, avec pour conséquence la disparition programmée des tarifs réglementés de l'électricité au 1^{er} janvier 2016 pour les sites d'une puissance souscrite supérieure à 36kVa, impose aux Collectivités Territoriales d'anticiper et de s'organiser pour satisfaire leurs besoins et se conformer à la législation en vigueur.

Afin d'apporter une réponse à cette problématique, le SDEPA, en collaboration avec les autres syndicats d'énergie de la Région Aquitaine, a créé un Groupement de Commande à l'échelle régionale pour l'achat d'électricité. Lors de sa séance du 21 janvier 2015, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE a décidé d'adhérer à cet achat groupé.

b) Réunion de la Commission Bâtiment de la CCPN du 23/03/2015 :

Lors de cette réunion ont été abordés les grands axes d'investissement concernant les bâtiments de la CCPN pour l'année 2015.

Un projet d'extension de l'Office du Tourisme Communautaire du Pays de Nay est étudié. En effet, les archives de l'Office du Tourisme sont actuellement entreposées au sous-sol du bâtiment, or ce sous-sol est inondable. 60 m² sont ainsi projetés d'extension pour accueillir les archives et deux nouveaux bureaux de travail. Le coût de ce projet est estimé à 150 000 € plus 10 % environ d'honoraires pour l'architecte.

Les locaux abritant le nouveau service urbanisme de la CCPN seront situés à Bénéjacq dans le bâtiment actuel de Pôle Emploi (qui sera déménagé à Nay). La mise en place de ce service va s'accompagner de travaux qui sont prévus jusqu'à la fin de l'année. Des Algécos seront installés à côté de la CCPN afin d'accueillir temporairement ce service. Un budget de 25 000 € est prévu pour aménager le bâtiment.

Concernant les crèches d'Arros-Nay et de Boeil-Bezing, le personnel a demandé la création d'un bureau pour assurer la confidentialité lors des échanges avec les parents. Le coût du réaménagement sur les deux sites est respectivement de 27 000 € et de 30 000 €. Etant donné les montants de ces travaux, seul le budget de la crèche d'ARROS-NAY sera réalisé cette année.

Un budget de 15 000 € est prévu pour le cloisonnement du bâtiment de la ZAE de Baudreix.

Par ailleurs, les travaux pour réfection du carrelage de la piscine de Naye sont estimés à 15 000 €.

Enfin, le montant de l'entretien du parc véhicules est estimé à 8 600 € et l'entretien des bâtiments à 21 500 €.

c) Montée en débit de la Commune : décision du Bureau de la CCPN du 01/04/2015 :

Depuis plusieurs années, notre commune a sensibilisé les services publics sur la problématique des zones blanches.

La situation de notre commune, parmi d'autres, a amené la Communauté des Communes du Pays de Nay à réaliser une étude au sein de notre territoire :

La société IRIS 64 qui réalise la pose de la fibre optique dans le département a été sollicitée pour :

- Elaborer un diagnostic de réseau et de débit par commune sur notre territoire
- Evaluer par commune concernée le montant d'investissement afin d'assurer la montée en débit.

Suite à cette étude, il apparaît que 92% de la population Beustoise présente un débit de 512Ko.

La commune de Beuste a été considérée comme prioritaire pour une montée en débit. Seront associées à l'investissement les communes de Bordères et Lagos : en effet, les travaux de génie civil pour l'arrivée de la fibre optique seront réalisés depuis le NRA de Nay vers Bénéjacq, Bordères, Lagos et Beuste.

Le budget de la Communauté des Communes 2015 prévoit cet investissement. Il convient de considérer que la durée de réalisation du projet sera approximativement de 16 mois.

9. QUESTIONS DIVERSES

1) La Gendarmerie de Nay a bien pris en compte la motion prise en Conseil Municipal concernant la vitesse de certains automobilistes dans le village, des contrôles de vitesse ont donc été renforcés par la gendarmerie sur notre Commune.

2) La prochaine réunion du Comité des fêtes aura lieu le jeudi 16 avril 2015 à 19 h 00 afin d'aborder l'organisation et le planning des prochaines fêtes patronales les 20 et 21 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 23 h 00.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		CELLE Sonia	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CHARBONNEL Patrice	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude	Absent excusé	CENDRES Monique	

LASSALLE Roger		DE MOOR Olivier	
DOASSANS-CARRÈRE Philippe		HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie	Absente excusée	POUEY Sébastien	
BIRABEN-LOUSTAU Pierre			